

Sainte-Thérèse, le 10 juillet 2019

**PAR COURRIEL :**

Objet : Demande d'accès aux documents en lien le lot 18A Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts.

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 5 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez ci-joint le document visé par votre demande. Il s'agit de :

- Rapport d'inspection du 8 décembre 1994, 8 pages

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450 433-2220, poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Original signé par

Elena Ciocoiu  
Répondante de la Loi sur  
l'accès aux documents

p.j. (9)

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-15-01-0074400 DATE DE RÉDACTION : 95/01/11  
A M J

1. IDENTIFICATION

. DATE D'INSPECTION : 94/12/08 HEURES : - ARRIVÉE : 15<sup>h</sup>00  
A M J - DÉPART : 15<sup>h</sup>45

. INSPECTEUR /INSPECTRICE : Rhéal Boucher

. ACCOMPAGNÉ DE : \_\_\_\_\_

. LIEU INSPECTÉ : Lot 19A Rg 5 .ADRESSE POSTALE (si différente) : Exploitation agricole et  
St-Agathe-Nord Forestière.

. PLAIGNANT(E): Rencontré oui [ ] non []

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE
_____	_____
_____	_____
_____	_____

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S): _____	_____
_____	_____
_____	_____

. PIÈCE(S) ANNEXÉE(S): PHOTO(S) CROQUIS PLAN(S) CARTE(S)  
Nombre [] [ ] [ ] [ ] # # # #  
6 [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

ÉCHANTILLONS  
[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]  
EAU AIR SOL FLORE FAUNE DÉCHETS

- AUTRE(S) [ ] 1. \_\_\_\_\_  
PRÉCISEZ 2. \_\_\_\_\_

- BUT(S): Vérifier le bien fondé de la  
plainte et assurer l'application à  
l'article 22.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-15-01-0074400 DATE DE RÉDACTION : 25/01/11  
A M J

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Lors de mon inspection j'ai constaté qu'il y avait bien à l'endroit désigné une certaine zone humide.

Des opérations de remblayage ont été effectuées en bordure de la zone humide derrière le garage Ultramar. Le remblai est en grande partie constitué de terre et de pierres.

## RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE : 7430-15-01-0074400 DATE DE RÉDACTION 95/01/11  
A M J

### 3. CONCLUSION

Bien qu'il existe une zone humide près de l'endroit où le remblai a été effectué, il n'est pas évident qu'il s'agisse d'un marais ou d'un marécage. Il s'agit d'une zone humide mal drainée car elle est enclavée entre le mont Cadar et la route 117. Le niveau de l'eau est en surface et il y a bien présence de végétation caractéristiques des milieux humides. Il est cependant difficile d'en définir les limites même approximatives car la topographie du terrain change régulièrement. On se retrouve donc avec de petits îlots caractérisés par la végétation des milieux humides entrecroisés par des îlots de végétations terrestres.

Je ne puis hors de tout doute raisonnable confirmer qu'il y a eu remblayage dans un cours d'eau, un marais, un marécage ou une tourbière.

RAPPORT D'INSPECTION

N/RÉFÉRENCE: 7430-15-01-0074400

DATE DE RÉDACTION : 95/01/11  
A M J

4. RECOMMANDATION(S)

En raison de l'impossibilité d'identifier la zone humide je ne recommande pas l'assujettissement de ces travaux à l'application de l'article 22.

5. VÉRIFICATION

- RÉDIGÉ PAR	<u>Rhéal Boucher</u> (nom)	<u>[Signature]</u> (signature)	<u>95/01/11</u> A M J
- VÉRIFIÉ PAR:	<u>Jacques Tétrault</u> (nom)	<u>[Signature]</u> (signature)	<u>95/01/20</u> A M J

- COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR:

Je pourrais avoir de conclure qu'on attende des critères de central  
ness (dis de patrimoine écologique) nous permettant de mieux identifier  
les milieux.



D/REFERENCE: 7430-15-01-0074800

IDENTIFICATION: lot 18 A Rg 5  
Sté-agathe-Nord

photo(s) prise(s) par:

Chéal Baucher

PHOTO: # 1

DATE: 8/12/94

NOTE: \_\_\_\_\_



PHOTO: # 2

DATE: 8/12/94

NOTE: \_\_\_\_\_



PHOTO: # 3

DATE: 8/12/94

NOTE: \_\_\_\_\_





photo(s) prise(s) par:  
Rhéal Baucher

PHOTO: # 4  
 DATE: 8/12/94  
 NOTE: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_



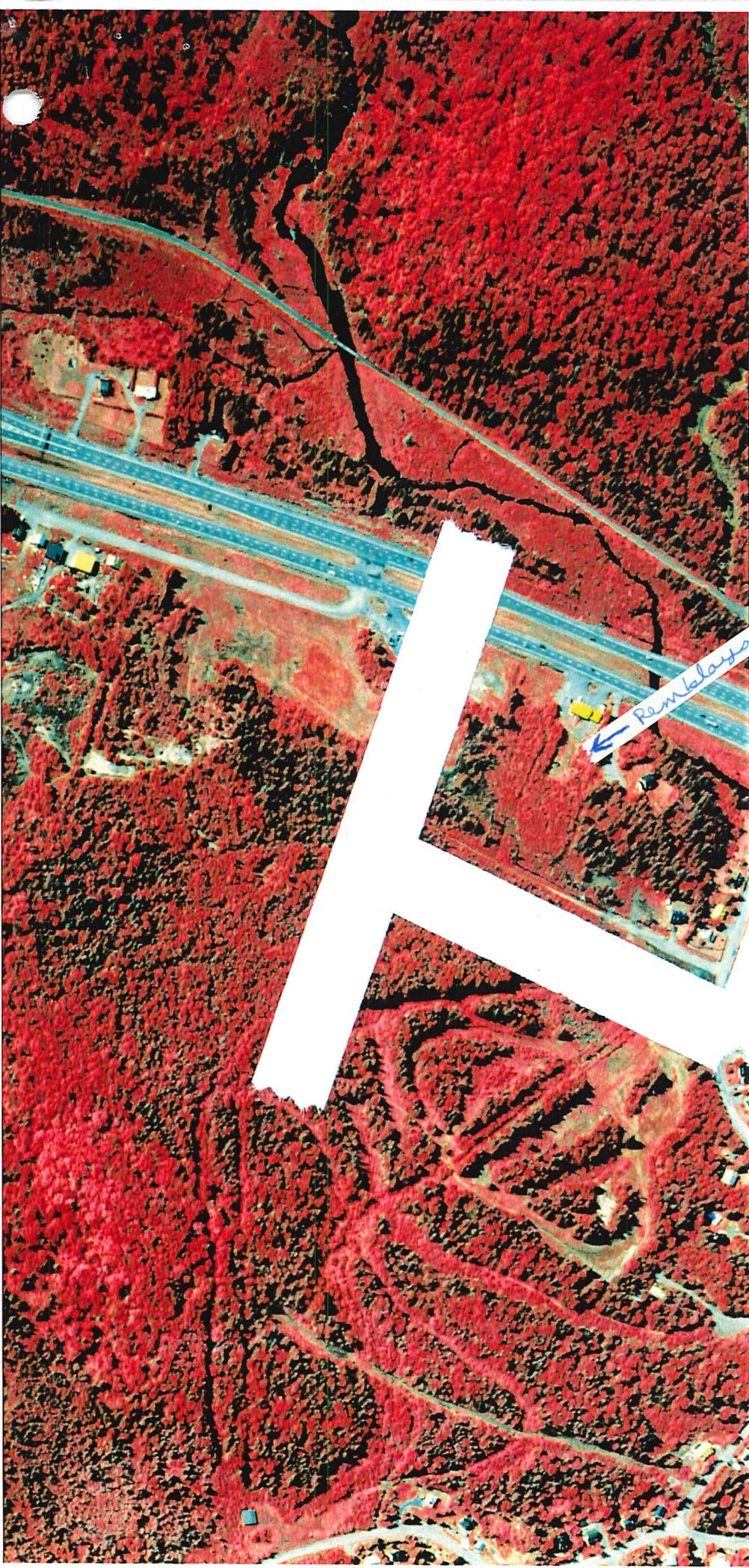
PHOTO: # 5  
 DATE: 8/12/94  
 NOTE: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_



PHOTO: # 6  
 DATE: 8/12/94  
 NOTE: \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_



7430-15-01-00744



↓ ↓  
Mont. Coats ↓



← Roubidac

